



Consommation d'eau le nouveau syndic impute une somme forfaitaire

Par **Nalha**, le **25/03/2019** à **10:07**

Nous avons deux syndicats un pour notre bâtiment et un autre qu'on appelle syndicat principal pour toutes les parties communes de la résidence.

aujourd'hui le syndicat principal nous impute que à notre bâtiment une somme forfaitaire pour la distribution consommation d'eau froide car nous avons un compteur pour tous les bâtiments ABC et D qui est notre copropriété.

A-t-il le droit de nous imputer une somme forfaitaire?

Par **youris**, le **25/03/2019** à **11:19**

bonjour,

que prévoit votre R.C. pour la facturation de la consommation d'eau de chaque résident ?

comment est calculé le forfait pour chaque copropriétaire ?

y-a-t-il eu une décision de votre A.G. sur ce sujet ?

salutations

Par **Nalha**, le **25/03/2019** à **12:32**

Il a fait une estimation par rapport à notre consommation de l'année dernière avec les relevés ISTA

Nous avons un compteur individuel Eau froide et chaude

Aucune décision en AG